

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/06/23-01

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 juin 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 04 juin 2015 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Modifications de l'offre de formation (vague 5)

Le conseil d'administration approuve les demandes de modifications des structures d'enseignement concernant des diplômes nationaux vague 5.
Les modifications sont détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Fait à Marseille, le 23 juin 2015



Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)
5ème vague**

Avis favorable de la CFVU du 4 juin 2015 - Soumis au CA du 23 juin 2015

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 juin 2015	Observations de la CFVU du 4 juin 2015
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	<p><u>Parcours "Métiers de l'enseignement", "FLE" et "Pluridisciplinaire"</u></p> <p>Au S4, * modification du volume horaire de l'UE "Littérature française : théories de l'oralité et pratiques de l'oral" pour une variation en HETD de -16,25. Variation en HETD : - 16,25</p>		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	<p>Modifications, <u>Parcours "Création littéraire et création cinématographique"</u></p> <p>En L1, Au S1, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 1" par l'UE obligatoire "Anglais continuant 1".</p> <p>Au S2, * diminution du volume horaire de l'UE "Atelier d'écriture littéraire niveau 2" (-16,25 HETD) et du nombre de crédits, de 6 à 3 ECTS, * augmentation du nombre de crédits de l'UE "Histoire de la langue française et grammaire" de 3 à 6 ECTS, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 2" par l'UE obligatoire "Anglais continuant 2", * suppression de l'UE "Atelier cinéma niveau 2" (3 ECTS) et fusion de son contenu avec l'UE "Présentation orale" (3 ECTS) dans une UE intitulée "Atelier cinéma niveau 2 (atelier cinéma et expression orale)" de 6 ECTS pour une variation globale nulle en HETD. Variation en HETD : -16,25</p>		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	<p>Modifications, <u>Parcours "Création littéraire et création cinématographique"</u></p> <p>En L2, Au S3, * transfert vers le S4 de l'UE de 3 ECTS "Atelier d'écriture littéraire niveau 3", * augmentation du nombre de crédits de l'UE "Lexicologie" de 3 à 6 ECTS, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 3" par l'UE obligatoire "Anglais renforcement 1".</p> <p>Au S4, * suppression de l'UE "Textes critiques fondamentaux" de 6 ECTS, * transfert depuis le S3 de l'UE "Atelier d'écriture littéraire niveau 3" avec augmentation du volume horaire de + 16,25 HETD et du nombre de crédits de 3 à 6 ECTS, * remplacement de l'UE "Option langue vivante 4" par l'UE obligatoire "Anglais renforcement 2". Variation en HETD : +16,25</p>		
ALLSH	Licence	Lettres	Lettres Modernes	<p>Modifications, <u>Parcours "Création littéraire et création cinématographique"</u></p> <p>En L3, Au S5, * diminution du nombre de crédits de l'UE "Littérature et arts" de 6 à 3 ECTS, * demande d'un codage technique particulier de l'UE "Atelier d'écriture 1" pour ce semestre sous l'intitulé "Atelier d'écriture littéraire niveau 4", * remplacement de l'UE de langue vivante par l'UE obligatoire "Anglais perfectionnement 1 littérature" (6 ECTS), * remplacement d'1 UE par l'UE obligatoire "Approches de la langue parlée en français" de 6 ECTS, * <u>Pour l'option "Cinéma"</u> : 1 UE de 6 ECTS à choisir parmi 2 ("Approche des œuvres expression filmique 1" ou "Esthétique et histoire des arts du spectacle : analyse du film 3"), * <u>Pour l'option "Littérature"</u> : ajout de l'UE obligatoire existante "Socio-économie de l'édition" (6 ECTS).</p> <p>Au S6, * remplacement de 2 UE de 6 ECTS chacune par les UE obligatoires "Textes fondateurs" de 6 ECTS avec variation en HETD de +16,25 et "Anglais perfectionnement 2 littérature US" de 6 ECTS et maintien de l'UE "Connaissance des institutions et des milieux professionnels" (6 ECTS), * <u>Pour l'option "Cinéma"</u> : remplacement de l'UE "Formation pratique : atelier de réalisation" par l'UE "Approches des œuvres" (6 ECTS) et ajout de l'UE existante "Stage tuteur en audio, en cinéma" (6 ECTS), * <u>Pour l'option "Littérature"</u> : 2 UE obligatoires, "Littérature française : autres espaces de la littérature française" (6 ECTS) et "Littérature française pour non spécialistes" (6 ECTS). Variation en HETD : +16,25 Variation totale en HETD au niveau de la mention "Lettres" : 0</p>		
IMPGT	Master	Management Public	Management de la qualité	<p>Modifications, Au semestre 3, * suppression des 2 modules de 3 ECTS chacun de l'UE de la liste à choix "Conseil et évaluation publique" et changement de l'intitulé de cette UE renommée en "Outils du management environnemental" (6 ECTS). Variation en HETD : 0</p>		
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)	(2ème année)	<p>Au semestre 2, * précision sur la ventilation des 10 heures de l'ECUE "Mycologie générale" de l'UE 8 "Biodiversité et Bioévolution" : 8,5 heures CM et 1,5 heures ED. Variation en HETD : 0</p>		

Composante	Type de diplôme	Mention	Parcours-type (L, Masters ESPE) Spécialité (LP, M)	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 4 Juin 2015	Observations de la CFVU du 4 Juin 2015
PHARMACIE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)	(3ème année)	<p>Au semestre 1,</p> <p><u>UE Fondamentales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * augmentation du volume horaire étudiant de l'élément constitutif "Mycologie médicale" qui passe de 10 à 15 h et du nombre de crédits ECTS qui passe de 1 à 1,5 . * en compensation, diminution du volume horaire étudiant de l'élément constitutif "Bactériologie-Virologie, Pathologies d'inoculation et ORL" de 19 à 14 h et du nombre de crédits ECTS de 2 à 1,5. <p><u>UE à choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * suppression de l'UE S5-2 "Activités physiques et sportives : conseil à l'officine", * création de l'UE S5-8 "Conception chimique du médicament - Aspects pratiques" pour un même volume horaire de 30 h et un même nombre de crédits (3 ECTS). <p>Au semestre 2,</p> <p><u>UE à choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * changement de l'intitulé de l'UE 8 "Statistiques expliquées par l'expérience", renommée en "Statistiques", ainsi que l'intitulé de ses 2 ECUE, * mise en place de l'UE 10 "Variabilité thérapeutique", déplacée depuis la 4ème année, pour un volume horaire étudiant de 30 h et 3 ECTS, * création de l'UE 11 " Biologie médicale et internat" (3 ECTS) dont les enseignements sont assurés par des hospitalo-universitaires d'AMU. <p>Variation en HETD au niveau du "DFGSP" : 0 (enseignements assurés par des personnels hospitalo-universitaires d'AMU)</p>		
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Pharmaceutiques (DFASP)	(4ème année) - DFASP 1	<p>Au semestre 1,</p> <p><u>UE Fondamentales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * transfert vers le S2 de l'UE 5 "TP coordonnés" (30 heures étudiants / 3 ECTS) , * transfert depuis le S2 de l'UE 4 "Ages extrêmes et fonction de reproduction" (30 heures étudiants / 3 ECTS). <p><u>UE à choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * suppression de l'UE 6 "Etude in vitro du métabolisme des médicaments". <p>Au semestre 2,</p> <p>L'étudiant doit choisir une filière parmi 3 ("Officine", "Industrie" ou "Internat"). Le semestre 2 est constitué de 4 UE fondamentales (15 ECTS), 2 UE obligatoires de filière (3 pour "Internat"), 1 UE à choix de filière ou multifilière, le stage d'application pour la filière "Officine", auquel il est désormais ajouté le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP).</p> <p><u>UE Fondamentales :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * transfert vers le S1 de l'UE 4 "Ages extrêmes et fonction de reproduction" (30 heures étudiants / 3 ECTS), * transfert depuis le S1 de l'UE 5 "TP coordonnés" (30 heures étudiants / 3 ECTS), * l'UE 2 "Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient" devient obligatoire pour la filière "Internat". <p><u>UE obligatoires de filière :</u></p> <p>1- <u>Filière "Industrie" :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * diminution du nombre de crédits associé à ces 2 UE obligatoires de filière, de 12 à 9 ECTS, * mise en place de l'UE d'anglais, déplacée depuis la 5ème année, centrée sur la préparation du TOEIC, de 30 heures étudiant et de 3 ECTS . <p>2- <u>Filière "Internat" :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * diminution du nombre total de crédits associé à ces 3 UE obligatoires de filière, de 15 à 12 ECTS. <p><u>UE multifilière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * suppression de l'UE MF 02 "Variabilité thérapeutique", déplacée en 3ème année. 		
PHARMACIE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Pharmaceutiques (DFASP)	(5ème année) - DFASP 2	<p><u>Filière "Officine",</u></p> <p><u>UE à choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * transfert depuis le S2 vers le S1 de l'UE O 05 "Dispositifs médicaux". <p><u>Filière "Industrie",</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * suppression de l'UE d'anglais (3 ECTS), déplacée en 4ème année, * augmentation du nombre de crédits du stage d'application en industrie ou dans un laboratoire de 12 à 15 ECTS. <p><u>Filière "Internat",</u></p> <p>Le semestre 1 est composé de 3 UE de filière (27 ECTS) et, à titre transitoire pour 2015-2016, de l'UE "Le pharmacien et l'éducation thérapeutique du patient" (3 ECTS).</p> <p><u>UE de filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * modification des volumes horaires étudiants des UE INT 4, INT 5 et INT 6 de 60 à 90 heures, sans augmentation du nombre d'heures de cours par la prise en compte du travail personnel fourni par les étudiants. <p>Variation en HETD au niveau du "DFASP" : 0</p>		
PHARMACIE	Diplôme d'Etat	Docteur en Pharmacie	(6ème année)	<p>Modifications,</p> <p>Evolution des maquettes d'enseignements liée à la mise en place de la réforme de la 6ème année - cycle court.</p> <p><u>Filière "Officine" et "Industrie" :</u></p> <p>Le semestre 1 de cette 6ème année se compose d'Unités d'Enseignements créditées de 30 ECTS et le semestre 2 d'un stage professionnel (30 ECTS).</p>		